

**Direction  
territoriale  
Sud-Ouest**

**Direction**

Toulouse, le 8 mars 2019

**M. Gilbert Valentin**

**Président de l'ARCAO**

**889 Route de Montbartier**

**82700 MONTECH**

**objet : Navigation entre la Baïse et le Lot**

**référence : Votre courrier du 26 novembre 2018 et notre réunion du 13 février 2019**

**Affaire suivie par Jean-Marc POUGNET**

**Chargé de mission relation usagers**

**Téléphone : 05 61 36 24 93 – courriel : jean-marc.pougnet@vnf.fr**



Monsieur le Président,

Je donne suite à notre rencontre organisée le 13 février 2019 au sein des locaux de VNF à Toulouse à laquelle vous étiez accompagné par M. Melgoso Président de Fluviacconseil, M. Borderie Conseiller Départemental du Lot-et-Garonne et Madame Lalaurie, Maire de Castel Maunon-Sur-Lot.

Depuis la décision prise par délibération du 22 septembre 2017 du Conseil départemental de Lot-et-Garonne de ne plus exploiter les écluses de la Baïse, la navigation à l'aval de l'écluse de descente en Baïse a été totalement interrompue en 2018.

J'ai bien entendu dans votre exposé lors de notre réunion les enjeux associés au maintien d'une navigation entre la Baïse, le canal de Garonne, la Garonne et le Lot.

C'est pourquoi je vous ai proposé pour l'année 2019 et à titre expérimental dans l'immédiat, de rétablir la navigation par la remise en service des écluses de Baïse et de St Léger.

Je vous rappelle et confirme que cette proposition est subordonnée au pré-requis d'une remise en service du canalet (entre Aiguillon et Nicole) d'accès au Lot qui n'est pas de la compétence de VNF.

Comme je vous l'ai indiqué, cette proposition est également soumise aux deux conditions suivantes :

- d'une part qu'elle ne porte que sur deux périodes de 15 jours, l'une en début de saison (*avril ou mai*), l'autre en automne (*octobre*), en fonction de la hauteur d'eau disponible en Garonne, sans accompagnement et dans le respect du RGP et du RPP du Canal des Deux Mers ;

- d'autre part qu'elle puisse s'inscrire dans une démarche d'ARCAO en lien avec les collectivités portant une réflexion sur les enjeux de navigation et les retombées

économiques induites à une échelle plus large concernant les départements du Lot-et-Garonne, du Lot et du Gers.

Tels étaient les éléments qu'il me paraissait utile de vous confirmer pour permettre de progresser dans l'aboutissement d'une solution favorable et possible à tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Henri Bouyssès**  
Directeur